

Modifications réglementaires CCG

- Précisions sur la définition du fonds de réserve concernant :
 - Apports en fonds associatifs avec droits de reprise
 - Capital des sociétés sportives : Numéraire / Non numéraire, Libéré / Non libéré, ...
 - ...
- Précisions sur les modalités d'application d'un nouveau plan de constitution du fonds de réserve pour les clubs en retard sur le plan quadriennal initial
- Dépréciations / Provisions : Définition des modalités de dépréciation des créances échues et impayées (/ loi LME) et de provisionnement des litiges
- Définition des compétences et des modalités d'intervention des organes de contrôle de gestion sur : Contrôle financier de l'activité d'agent sportif, Circuit pro 3X3, Contrôle de l'actionnariat des sociétés sportives, ...
- Modalités de suivi des clubs CF/PN : Périmètre, ciblage des contrôles inopinés, ...
- Procédures amiables/judiciaires et impact sportif
- Autres ? Selon conclusions du contrôle des clubs CF/PN présentées au BF de mars 2020

Modifications réglementaires CFR

- Compétences Bureau Fédéral:
 - Pour le transfert des droits sportifs et administratifs en cas de liquidation
 - Pour déroger à des situations réglementaires de manière exceptionnelle
- Refonte du Titre 4 suite nouvelle offre de licence
- Actualisation Titre 3 sur l'affiliation et la réaffiliation
- Actualisation Titre IX compétences Commissions fédérales
- Règlement Disciplinaire :
 - Compétences des Commissions Régionales Disciplinaires
 - Automatisation informatique du cumul des FT
- Précisions procédures administratives :
 - Art. 911 : Possibilité pour le président de la Commission d'ouvrir le contradictoire même dans le cas d'une pénalité automatique prévue (dossiers Challans / Lorient)
 - Art. 917 : Possibilité de demander à être invité à une audience



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80